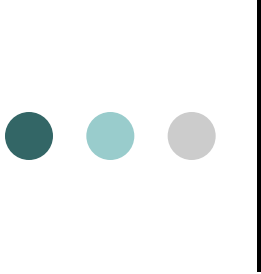


La prévention et la gestion des crises

M. Jean-Marc Falcone, Préfet,

*Directeur de la prospective et de la planification
de sécurité nationale,*

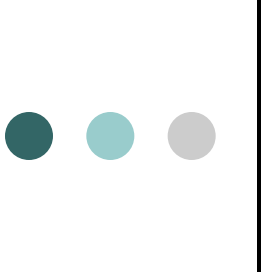
Haut fonctionnaire de défense adjoint



La préparation et la gestion des crises

La stratégie de sécurité nationale

- Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de juillet 2008 : protection du territoire national et de sa population - le précédent (1994) : opérations extérieures
- La loi du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 (LPM)
- Le concept nouveau de sécurité nationale : « *La stratégie de sécurité nationale a pour objectif de parer aux risques ou menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation* »
- Trois missions essentielles :
 - défendre la population et le territoire
 - contribuer à la sécurité européenne et internationale
 - défendre les valeurs du pacte républicain



La préparation et la gestion des crises

Le concept de stratégie de sécurité nationale

- Le Président de la République :
 - arrête les décisions politiques et stratégiques de la réponse aux crises majeures
 - Conseil de défense et de sécurité nationale
- Le Premier ministre :
 - dirige l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale
 - prépare et coordonne l'action des pouvoirs publics en cas de crise majeure
 - coordonne l'action gouvernementale en matière d'intelligence économique

3 principaux ministères en charge de la gestion des crises

Défense

Politique de défense

Sécurité de la nation
face aux risques
d'agression armée

CPCO

Intérieur

Politique de sécurité
intérieure
et de sécurité civile

Gestion des crises
majeures sur
le territoire

CIC Beauvau

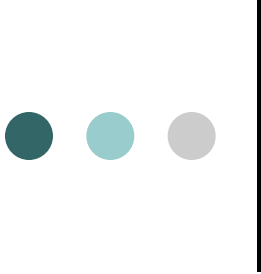
Affaires étrangères

Politique étrangère

Gestion des crises
à l'étranger

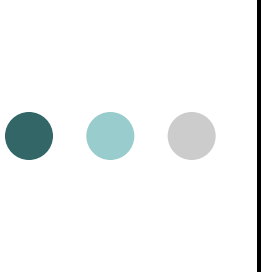
CDC

Outil



Le renforcement des missions du ministère de l'intérieur

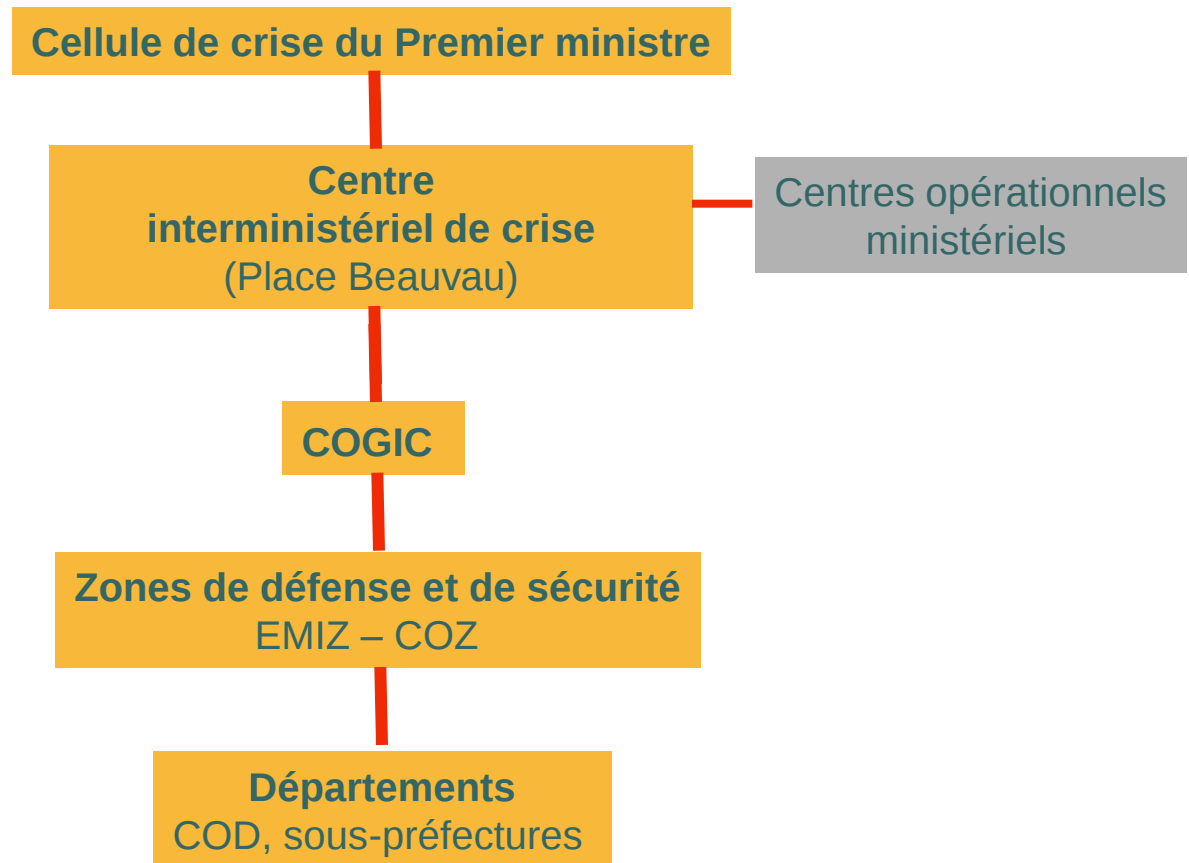
- Politiques de sécurité intérieure et de sécurité civile
- Crises
 - anticipation et suivi
 - conduite opérationnelle des crises interministérielles
- Planification
 - contribution à la planification interministérielle de sécurité nationale
 - Déclinaison territoriale des plans gouvernementaux
- Renseignement intérieur
- Sécurité économique : protection du patrimoine économique et de l'environnement général des entreprises

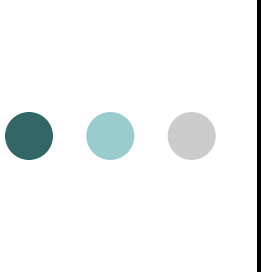


L'organisation centrale de la préparation et de la gestion des crises

- **Haut fonctionnaire de défense**
 - positionnement transversal, recentré au niveau du secrétaire général
 - autorité sur l'ensemble des directions du ministère
 - interlocuteur du Secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale (SGDSN – service du 1^{er} ministre) et des autres Hauts fonctionnaires de défense et de sécurité (HFDS)
 - salle de gestion interministérielle de crise : CIC Beauvau
- **Création de deux services transversaux**
 - délégation à la prospective et à la stratégie (DPS)
 - direction de la planification de sécurité nationale (DPSN)
 - fusionnées au 1^{er} septembre 2010 (DPPSN)
- **Rattachement organique de la gendarmerie nationale**
- **Création de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI → fusion DST et DCRG)**

La conduite interministérielle de crise





Le CIC Beauvau : 2 niveaux d'activation

- **Niveau 1 : « Salle Beauvau », centre ministériel**
 - coordination de la réponse ministérielle aux crises de sécurité intérieure ou de sécurité civile
- **Niveau 2 : CIC Beauvau, centre gouvernemental**
 - mandat issu du Livre blanc + article 1131-1 du code de la défense : assurer la conduite interministérielle de la crise, via les centres opérationnels (intérieur et autres ministères)
 - prépare et met en œuvre les décisions stratégiques

Le CIC Beauvau : 3 cellules

Cellule décision

Présidée par ministre ou directeur de cabinet

Met en œuvre les instructions PR ou PM

Examine et adopte les mesures nécessaires à la conduite opérationnelle

Prépare les décisions relevant de la direction politique et stratégique



Cellule situation

Centralisation et synthèse de l'information

Prépare les décisions de la CIC

Fonction d'anticipation

Mise en œuvre des mesures gouvernementales

Suivi opérationnel



Cellule communication

Élabore la stratégie de communication associée aux décisions de la CIC

Fonction anticipation

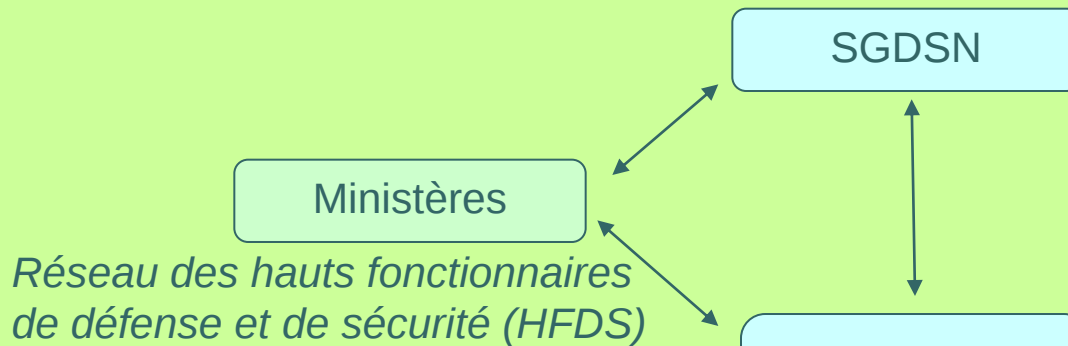
Coordination des éléments de communication destinés aux ministères et services territoriaux

Veille médias

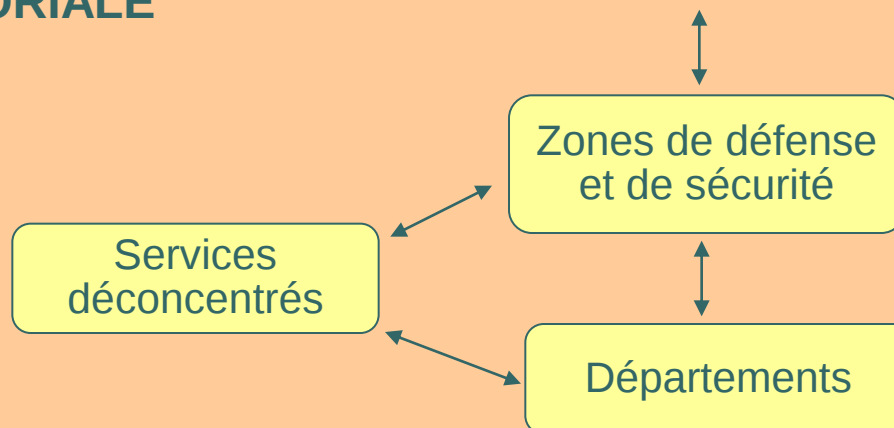


La planification gouvernementale : 2 niveaux

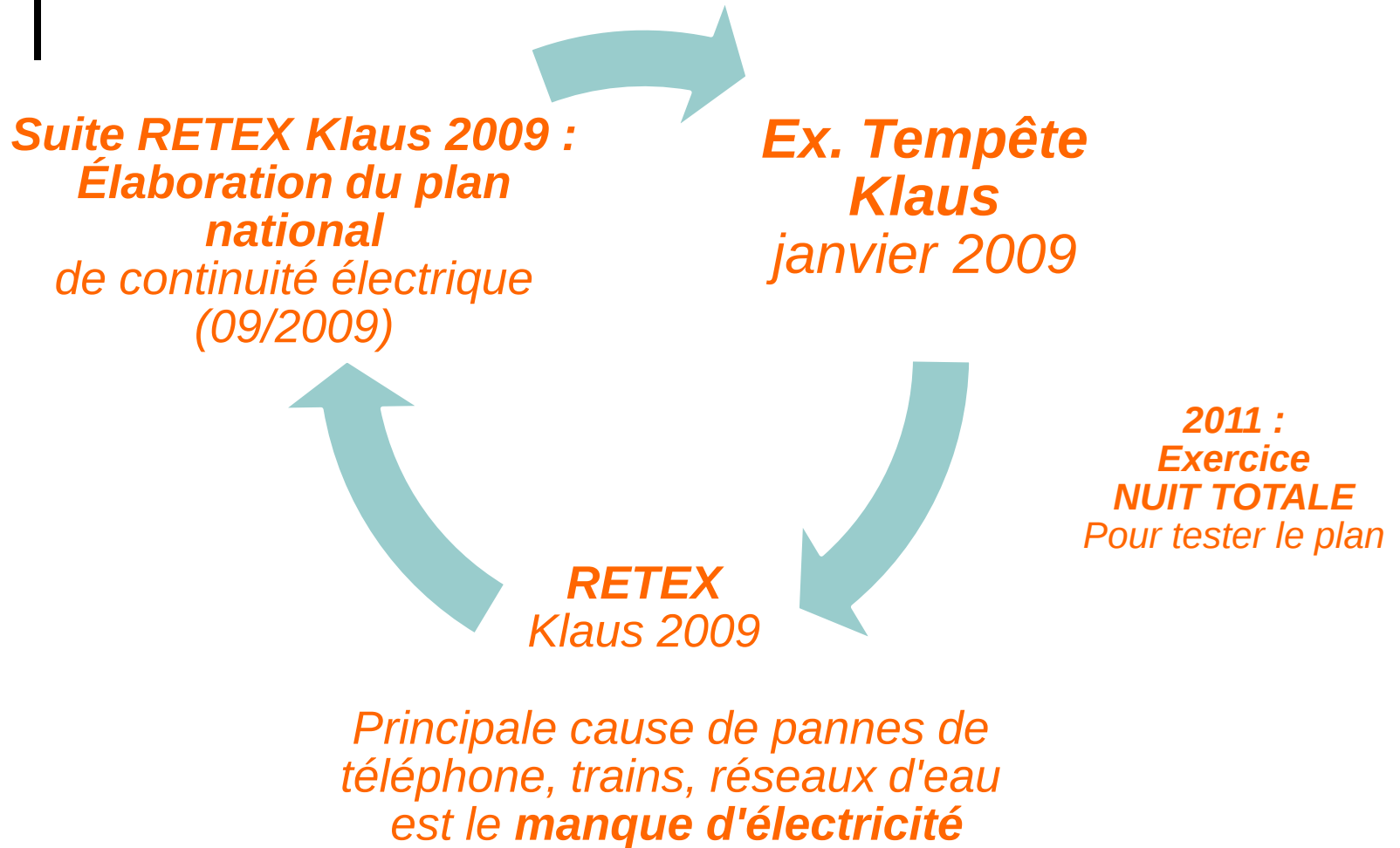
ELABORATION DU PLAN



DECLINAISON TERRITORIALE



Le cycle permanent de planification



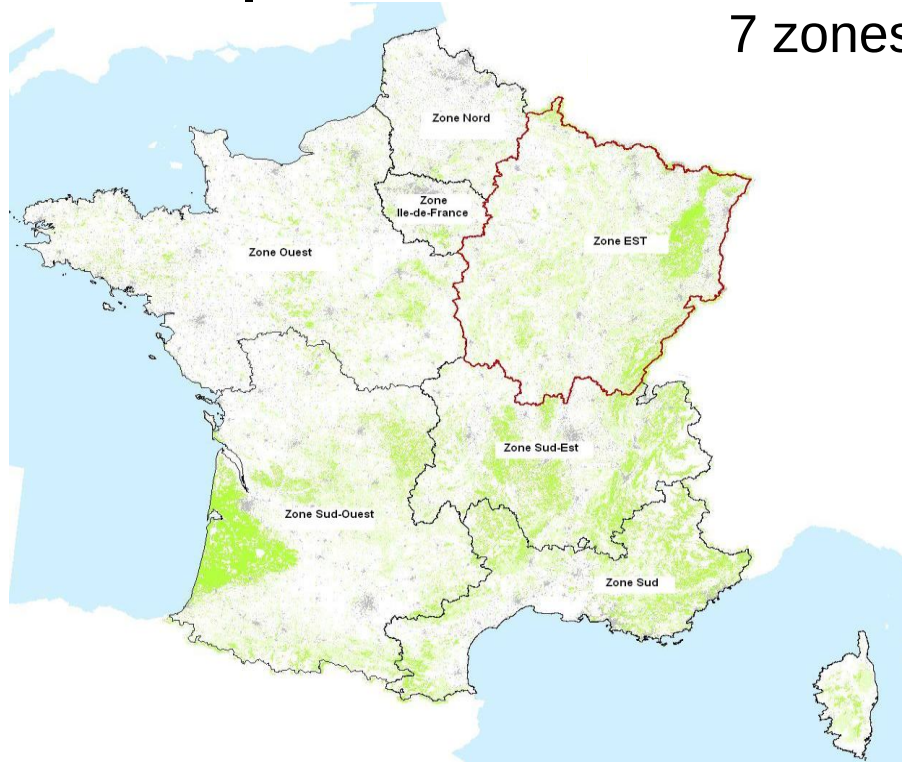
L'organisation territoriale de la préparation et de la gestion des crises

- Les zones de défense et de sécurité
 - 7 zones en métropole, 5 pour l'outre-mer.
 - sous l'autorité d'un **Préfet de zone**
....assisté par un **Préfet délégué pour la défense et la sécurité**.
 - intermédiaire entre le niveau national et le niveau départemental de l'Etat
 - assurent la coordination des acteurs civils et militaires de la gestion de crise.
 - Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale renforce les pouvoirs des préfets de zone (**décret du 5 mars 2010**) et développe la coopération civilo-militaire au service des populations (**instruction interministérielle du 3 mai 2010**).

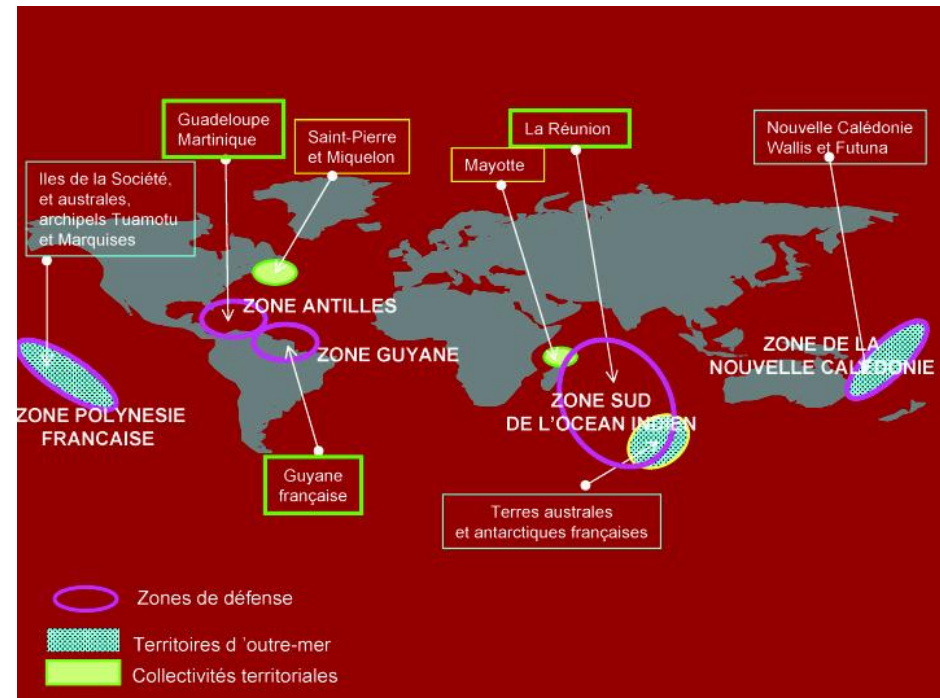
La zone intervient dès lors qu'un événement dépasse le cadre géographique d'un département (épisode neigeux, crise sanitaire...) ou nécessite le déploiement de moyens additionnels (accident technologique, terrorisme...).

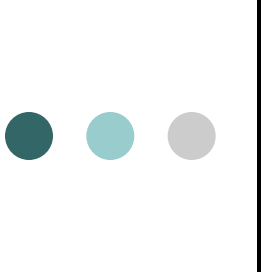
Les zones de défense et de sécurité

7 zones en métropole



5 zones outre-mer



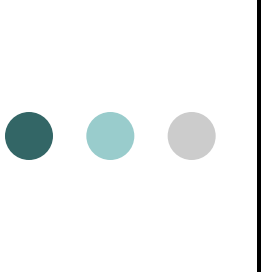


Les fonctions du préfet de zone de défense et de sécurité

Au plan général

- Fonction interministérielle du délégué des ministres dans l'exercice de leurs attributions en matière de défense et de sécurité nationale, couvrant ainsi les crises de toutes natures affectant l'ensemble du champ de la sécurité
- Du fait de ses responsabilités particulières au titre des compétences propres du ministre de l'intérieur en matière de sécurité intérieure

Décret du 4 mars 2010

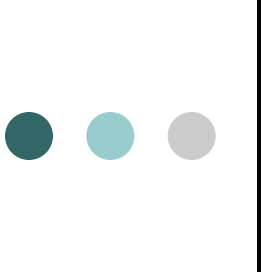


Les fonctions du préfet de zone de défense et de sécurité

Dans le cadre de la préparation et la gestion de crise

- La transposition territoriale de la planification gouvernementale
- La mise en œuvre des politiques territoriales d'exercices
- La veille opérationnelle
- L'organisation de la coopération civilo-militaire
- La coordination générale de l'ensemble des acteurs territoriaux publics et privés concourant à la sécurité nationale
- L'animation et la coordination de la politique de coopération transfrontalière en matière de sécurité nationale

Décret du 4 mars 2010

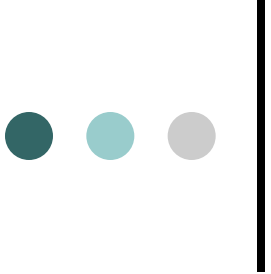


Les fonctions du préfet de zone de défense et de sécurité

En cas de crise ou dans une situation d'une particulière gravité

- La faculté, pour le préfet de zone de défense et de sécurité, de prendre des mesures de police administrative en cas de crise
- L'extension du pouvoir de réquisition des moyens publics et privés de la zone, jusqu'ici réservé au domaine de la sécurité civile, à l'ensemble du champ de la sécurité nationale
- La coordination des la communication de l'Etat

Décret du 4 mars 2010



Organisation des services de la zone

- Pour mettre en œuvre ses pouvoirs le préfets de zone dispose d'un certain nombre de services relevant de son autorité
- Il est assisté d'un préfet délégué pour la défense et la sécurité

Les services de la zone de défense et de sécurité



Les missions de l'état-major interministériel de zone

Etat-major
interministériel
de Zone

Renseignements
Opérationnels
et techniques

Préfets de
département

Veille permanente

Planification

- ORSEC de zone
- Vigipirate

Exercices

Gestion de crises

- Organisation des colonnes mobiles de secours
- Coordination des moyens de secours
- expertise

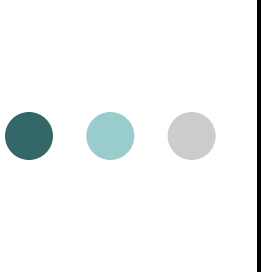
Ordre public

- Gestion des renforts des unités zonales de forces mobiles

Défense économique

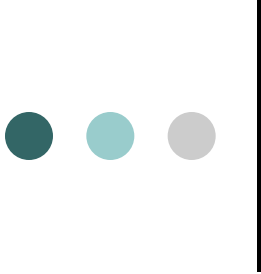
- Directives nationales de sécurité
- Protection des ressources

Formation des sapeurs-pompiers



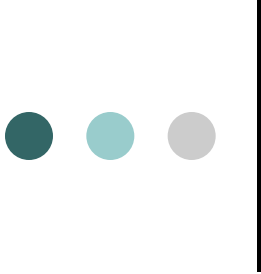
Les missions du service zonal des systèmes d'information et de communication - SZSIC

- Permanence et continuité des liaisons gouvernementales
- Sécurité des systèmes d'information
- Infrastructure des systèmes d'information et de communication
- Mise en œuvre des systèmes d'information et de communication en cas de déclenchement de plans de secours ou de crise
- Soutien et assistance aux services, notamment lors d'évènements particuliers
- Développement d'application informatiques d'intérêt national ou zonal
- Instruction à l'échelon zonal de la zone des dossiers d'attribution des fréquences
- La gestion de crise



La coordination routière

- Plans de gestion de trafic (PGT)
 - trafic de transit estival (PALOMAR)
 - perturbations hivernales (PISO)
 - évènement impactant (manifestation, incident industriel etc..)
- Expertise routière
 - analyse du trafic en amont de grandes manifestations
 - relations avec les partenaires frontaliers
 - cellule de veille routière



Le préfet de département

- En matière de préparation et de gestion de crise
 - responsables de la gestion de crise
 - disposent d'une **compétence générale** en matière de sécurité
 - interviennent en premier lieu sur les **crises de toute nature**
 - **organisent la réponse de l'Etat** et la protection des citoyens
 - premier responsable au niveau départemental de la **mise en œuvre des mesures de protection et de secours**

Le département peut être renforcé en cas de crise majeure par la zone de défense.